



**MAIRIE**  
**AUVILLARS SUR SAONE**  
**21250**

**COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL**  
**du lundi 15 juin 2015**

Convocation du 8 juin 2015

affichage du 08 juin 2015

Le 15 juin 2015 à 19 h 00, le Conseil Municipal, convoqué le 08 juin 2015 s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, en séance publique, sous la Présidence de Marc JAUDAUX, Maire.

*Etaient présents les conseillers municipaux suivants : M.AUBERT Benoît, M. CAIRE Dominique, M. GARREAU Denis, M. JAUDAUX Marc, M. MASSON Jean-Paul, Mme FOLLEA Valérie, Mme ADENOT Florence, TREPOST Hervé, M. DERUELLE Thibaut,*

*Absents excusés : Mme LONJARET Jocelyne, Mme POLO Isabelle,*

Mr le Maire sollicite l'autorisation de rajouter une question à l'ordre du jour :

Demande d'un emplacement au colombarium

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

**Délibération 1 : Vente de la maison de la Cure**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la dernière réunion de conseil municipal il avait été décidé de mettre la maison de l'ancienne cure en vente au prix de 120 000 €.

Par courrier en date du 27 mai, une personne de Bonnencontre indique se porter acquéreur au prix demandé avec l'accord de principe de sa banque.

Mr le Maire indique qu'il va donc falloir faire au plus vite le bornage du terrain et diagnostics obligatoires dans le cadre d'une vente.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- autorise le Maire à faire borner le terrain de la Cure
- autorise le Maire à faire réaliser les diagnostics obligatoires
- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à la vente de la maison de Cure au prix de 120 000 €

**Délibération 2 : Souscription d'une ligne de trésorerie**

Mr le Maire indique que pour régler les travaux de voirie rue du tertre, en attendant l'encaissement des subventions et du FCTVA, il conviendrait de souscrire une ligne de trésorerie de 35 000 €.

Il a sollicité les offres de la caisse d'épargne et du crédit agricole.

35 000 € sur 2 ans	Crédit Agricole	Caisse d'Epargne
Taux proposé	1.57 %	1.41 %
Frais de dossier	150 €	100 €
Modalités de déblocage	10 % à la signature Sur demande jusqu'en novembre 2016	En 3 fois sur 3 mois à dater de l'émission du contrat

Bien que les frais de dossiers soient 50 € moins chers et que le taux soit plus intéressant auprès de la Caisse d'épargne, les modalités de déblocage des fonds contraignent la commune à débloquer l'intégralité de la somme dès le début du contrat, et non en fonction des besoins, et donc de payer des intérêts sur l'intégralité de la somme, alors que le crédit agricole permet une plus grande souplesse avec des déblocages en fonction des besoins réels de la commune au vu de sa trésorerie.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de souscrire une ligne de trésorerie de 35 000 € sur deux ans auprès du Crédit Agricole au taux de 1.57 % et autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

### **Reprise de la toiture de l'église**

Mr le Maire indique que des tuiles sont déplacées sur le toit de l'église, il conviendrait de les remettre en place avant que des infiltrations d'eau soient à déplorer.

Mr le Maire fait part du devis de l'entreprise LONJARET pour un montant de 378.31 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier les travaux de reprise de la toiture de l'église à l'entreprise LONJARET pour 378.31 € T.T.C.

### **Délibération 3 : remise en état du chemin de la prairie.**

Mr le Maire rappelle que l'Association Foncière d'Auvillars sur Saône avait sollicité de la Commune la remise en état du chemin de la prairie.

Mr le Maire indique qu'il a sollicité un devis à l'entreprise PENNEQUIN.

Le devis se monte à 3 480 € T.T.C.

Mr CAIRE ayant quitté la salle.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le devis d'un montant de 3480 € T.T.C à l'entreprise PENNEQUIN pour la remise en état du chemin de la prairie.

### **Délibération 4 : Réalisation d'un diagnostic accessibilité et rédaction de l'Ad'Ap**

Mr le Maire rappelle que la commune doit remplir et transmettre aux services de l'Etat un document appelé Ad'AP avant le 27 septembre 2015.

Ce document assez technique est en fait un engagement à réaliser les travaux de mise en accessibilité des locaux communaux accueillant du public (mairie et église) avec un calendrier de réalisation précis.

Mr le Maire rappelle qu'il a fait appel aux services du Conseil Général sur ce dossier, mais que leur mission est limitée, et insuffisante dans le dossier présent.

Mr le Maire indique qu'il a eu par la Mairie de Montmain les coordonnées d'un maître d'œuvre spécialisé en matière d'accessibilité, qui rédige les Ad'Ap.

Ce maître d'œuvre travaille au vu d'un diagnostic d'accessibilité des locaux réalisé par un diagnostiqueur spécialisé. (ce diagnostic est obligatoire depuis plusieurs années déjà)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, au vu du délai assez court restant à disposition de la commune, le Conseil Municipal autorise le Maire à faire faire le diagnostic des bâtiments communaux recevant du public au plus vite, et confier la rédaction de l'Ad'Ap à un maître d'œuvre.

### **Délibération 5 : Demande d'emplacement au colombarium**

Mr le Maire fait part de la demande de Mme Garbine COLLIN, n'habitant pas Auvillars sur Saône pour l'acquisition d'un emplacement au colombarium pour elle-même et son père.

Ses grands-parents et son frère disposent d'une case au colombarium et elle aimerait que la famille soit regroupée en un même lieu.

Après en avoir délibéré et par 7 voix pour et 2 abstentions, le Conseil Municipal autorise le Maire à délivrer un emplacement au colombarium à Mme Garbine COLLIN au titre du regroupement avec les autres membres de sa famille.

Questions diverses

- Remerciements :

Mr le Maire fait part des remerciements des associations suivantes pour les subventions octroyées :

ALCYON le tremplin, Les restos du Cœurs, la Sereine en fête.

- Lotissement sur les vignes :

Mr le Maire indique que la société CAPELLI a fait fournir le consuel pour l'éclairage public, les autres demandes de la commune sont toujours en attente.

- Demande raccordement téléphonique :

Mr le Maire indique qu'il a reçu une demande de raccordement téléphonique pour Mr BROGGI. Le raccordement en aérien impliquait la pose de poteaux bois dans le secteur de l'église où les réseaux ont été enfouis. Mr le Maire a donc demandé à ce que le raccordement soit fait en sous-terrain. Orange a alors envoyé un devis d'un montant d'un peu moins de 17 000 €.

Le SICECO contacté à ce sujet indique qu'il n'y a pas de fourreau disponible dans le secteur.

L'association des Maires de France contacté à ce sujet confirme que la commune ne peut contraindre Orange à faire le raccordement en sous-terrain, la seule possibilité est éventuellement de faire faire les travaux de terrassement par une autre entreprise moins coûteuse. Mr le Maire va solliciter un rendez vous sur place avec orange et l'entreprise CLB pour faire faire un devis.

- Courrier de Maître GIRE

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la demande de Mr et Mme JUFFARD, maître GIRE, avocate à Dijon demande communication du plan d'alignement au droit de la parcelle de Mr LACROIX.

- 14 juillet

Le repas est fixé au 13 juillet au soir.

Le feu d'artifice aura lieu le samedi 18 juillet à Glanon.

La séance est levée à 20 h 30

<i>Marc JAUDAUX</i>	<i>Hervé TREPOST</i>	<i>FOLLEA Valérie</i>	<i>Denis GARREAU</i>
<i>Benoît AUBERT</i>	<i>Dominique CAIRE</i>	<i>Florence ADENOT</i>	<i>Jean-Paul MASSON</i>
<i>Thibaut DERUELLE</i>			